

# INFOS



# Veulliac



Arrivée de la péniche  
Duchesse Anne à Pont Lenvos

n°56 - Décembre 2018

# BULLETTIN MUNICIPAL



# L'édito du Maire

L'édito du Maire

Les derniers évènements dans notre pays traduisent la fracture entre nos hauts gouvernants et le peuple. Cela ressemble étrangement aux difficultés des communes rurales face aux métropoles. Avec moins de moyens, on nous demande d'assumer des compétences qui ne sont pas les nôtres (santé, commerces...). Pourtant, nous devons continuer à proposer des perspectives pour la population Neulliacoise et nous nous y efforçons.



D'abord **la revitalisation du bourg** : Après 1 an de réflexion, 3 réunions publiques et plusieurs comités de pilotage associant élus, commerçants, agriculteurs et citoyens de la commune, un schéma directionnel a été établi :

En voici quelques éléments :

1 - La recherche d'un médecin avec l'appui du praticien actuel est plus que jamais notre volonté. La décision du conseil municipal de mandater un cabinet de recrutement en est la preuve. La décision de transformer l'ancien presbytère en cabinet médical en est une autre.

2 - Le bâtiment de la boulangerie et l'ancien bar : une partie commerce et des logements seront créés dans le premier. Quant au deuxième, il sera démoli et remplacé par une placette. Le choix d'un maître d'œuvre sera fait en début d'année pour nous accompagner dans ce projet important.

3 - L'enfouissement de l'ensemble des réseaux, la requalification d'espaces publics, les liaisons piétonnes et la réfection de la rue de KERENTREE sont au programme d'un calendrier à affiner au gré des subventions.

Je remercie sincèrement les personnes qui ont participé à cette étude.

Depuis 2014, aucun emprunt n'a été réalisé sur le budget communal d'où un endettement en forte baisse. Nous pouvons maintenant envisager sereinement des investissements pour apporter de nouvelles perspectives à nos habitants.

Pour terminer, en juin 2019, nous aurons le plaisir d'accueillir le comice agricole à NEULLIAC. Soyez nombreux à venir encourager les éleveurs de l'ancien canton, diverses animations seront proposées pour passer une journée agréable.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous à la cérémonie des vœux le samedi 12 janvier à 11h00 à la salle Emeraude.

**Jean-Pierre Le Ponner**

# Sommaire

**Infos municipales**  
Pages 1 à 18

**Vie associative**  
Pages 21 à 28

**Vie scolaire**  
Pages 19 à 20

**Infos diverses**  
Page 29

## Mairie de Neulliac - Rue de la Mairie - 56300 NEULLIAC

**Ouverture** : lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

- mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 (fermée au public le vendredi après-midi en juillet et août)

**Tél** : 02.97.39.60.14 - **Fax** : 02.97.39.65.36 - **Site** : [www.neulliac.fr](http://www.neulliac.fr)

**Courriels** : [mairie.neulliac.secretariat@wanadoo.fr](mailto:mairie.neulliac.secretariat@wanadoo.fr) (Mme Anne-Marie Ghirardini)

[mairie.neulliac.accueil@wanadoo.fr](mailto:mairie.neulliac.accueil@wanadoo.fr) (Mme Anne-Marie Le Tulzo)

**Ouverture bibliothèque** : à la mairie, permanences le mardi de 8h30 à 12h00  
et le mercredi de 13h30 à 17h00

## État Civil (de décembre 2017 à décembre 2018)

### Naissances

28/01 LE BERRE Efflam - 03/02 RAMEL Morgan - 12/02 LE CLAINCHE Sohan -  
05/03 MOULOUDJ Yanel - 13/03 LE HIRE Thomas - 11/04 COBIGO Jules - 19/06 BE-  
NOIT CORVELLER Martin - 28/06 BARACH Théa - 02/07 VALLEZ LAVOCAT  
Gary - 13/07 NICOL Benjamin - 09/08 CARRÉE Aaron - 06/09 CADET Léo - 27/09  
BECASSE Gabriel - 02/10 LAHAYE LE GUELLAUT Tim

### Mariages

26/02 GUILLAUME Patrick & MILLIoud Aurélie - 21/04 LE HEN Pascal & QUÉRÉ  
Sylvie - 27/04 GUILLORY Gaël & LE COGUIC Charlène - 19/05 LAMY Julien &  
BRISON Stéphanie - 02/06 LE CORNEC Mathieu & LE FLÈCHE Ludivine - 08/09 LE  
NOZACH Fabrice & ALEXANDRE Sophie - 15/09 LE PAGE Benoît & NDJAMI  
NGAHOUMA Gisèle - 22/09 LE GUELLAUT Jean-Yves & POIRIER Dominique -  
29/09 JÉGADO Guy & LORCY Florence - 29/09 BROUXEL Louis & LE DANTEC  
Angélique

### Décès

20/01 LE MOUËLLIC Jean - 15/08 LE BIHAN Mathurin - 27/08 ROLLAND Lucie  
(née PÉRESSE) - 08/09 LE TULZO André - 13/09 LE DROGO Marie (née LE  
DOUAIRON) - 13/09 LORILLEC Pierre - 15/09 LE MASSON Augustine (née LE  
FUR) - 01/12 LE BOLLAN Félix - 08/12 GILLARD Bernadette (née RELLO)

# Infos municipales

## Dans le rétro

Weekend du 30 juin et du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :  
La Duchesse Anne à Pont Lenvos



Festivités du 13 juillet 2018 :  
Feu d'artifice musical

Journées du patrimoine des 15 et 16 septembre 2018 :  
Rassemblement de véhicules anciens à Carmès





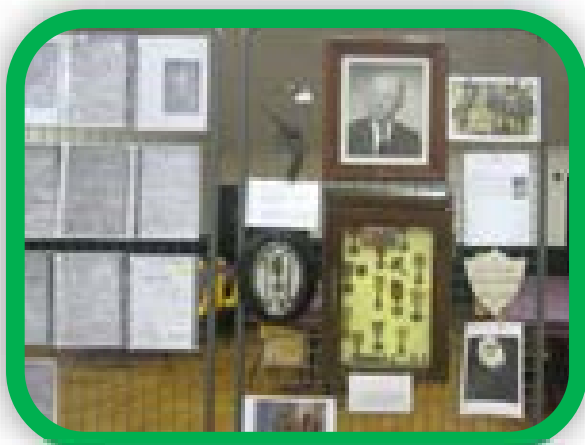
Samedi 14 octobre 2018 :  
Inauguration de la maison  
éclusière d'Auquinian

Merci au vendeurs de pain !  
L'amicale des retraités vend régulièrement du pain sur commande lors de la fermeture de l'EDEN. Les bénévoles ont été reçus en mairie le samedi 27 octobre pour un apéritif convivial afin de les remercier et de saluer leur disponibilité.



UNC Soldats de France  
Les nouveaux décorés lors de la cérémonie du 11 novembre sont OPEX :  
Commandant Bertrand GUERIN, Régis TOUTAIN, Eflamm CAOUISSIN.  
Ont également été honorés ce jour : Nicole LE MOUELLIC, Laëtitia REPAIN,  
Alphonse STEPHAN et Emile LE CUNFF. La Madelon est Laurie RENARD.





Dorures au Monument  
aux morts :

Les travaux ont été réalisés par l'atelier COREUM de Bieuzy Les Eaux. Les dorures à la feuille d'or mettent en valeur le monument.



## Domicile partagé

Mme Caroline Carimalo-Rioux de "Récréa Ferme" en Cléguérec est venue passer un après-midi au domicile partagé pour montrer quelques animaux de la ferme : ânesse, lapins, chats, cochons d'inde, poule huppée hollandaise...

Un bon support de discussion qui a permis à certains de changer de comportement face à l'animal. Pour d'autres, ce moment leur a rappelé des souvenirs d'enfance... Un bon moment d'échanges, merci beaucoup à Caroline.



## Bibliothèque municipale

Créée en 1992, la bibliothèque municipale, située dans les locaux de la MAIRIE, vous propose un large choix de 700 ouvrages. Auquel s'ajoute une sélection de + de 500 documents renouvelés 2 fois par an.

- Des romans : bretons, historiques, policiers, romantiques, de terroirs, en Large-Visions, des autobiographies, des récits
- Des albums jeunesse
- Des documentaires variées et récents
- Des Bandes-dessinées et Mangas, des œuvres classiques adaptés aux différents publics
- Un coin presse

L'emprunt des ouvrages est gratuit, ouvert à tous et nécessite juste une inscription à la bibliothèque. Des tables et assises sont à votre disposition pour une consultation sur place ainsi qu'un ordinateur avec accès à Internet.

Afin d'améliorer les services aux usagers, depuis peu la bibliothèque s'est informatisée, vous pouvez à présent consulter le catalogue en ligne. Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, un système de navette est mis en place par la Médiathèque Départementale du Morbihan, qui permet d'avoir accès à un fond de plus de 250 000 ouvrages.

Les réservations s'effectuent directement auprès de la responsable, Magalie Bigot, le mercredi après midi et sont livrées tous les 15 jours à la bibliothèque municipale.

### Heures d'ouvertures :

Mardi : 10h00-12h00

Mercredi : 13h30- 17h00

Contact : [biblio.neulliac@wanadoo.fr](mailto:biblio.neulliac@wanadoo.fr)



Animation du mercredi 10 octobre

## Rencontre de la Classe 9

Les détails sont encore à mettre au point, mais ceux qui souhaitent s'investir peuvent contacter Benoît RIVALAN au 06-85-51-29-85 ou brivalan@gmail.com.

Il a pris l'initiative de dessiner les contours de cette soirée après en avoir parlé avec quelques personnes de la classe 9 pour avoir leurs avis.

Une option de réservation de la salle émeraude a été prise pour le samedi 9 mars 2019.

L'idée est de passer une soirée autour d'un apéritif dînatoire permettant des discussions entre les personnes, sans être « bloqué » à une place à table et avec la possibilité de manger rapidement, pour ceux qui le souhaitent, et au contraire, de prendre son temps pour ceux qui ne sont pas pressés. Merci de votre implication !

## Pontivy Communauté



Atelier sur les différents usages de l'argile organisé le vendredi 24 août à la maison des associations.

Il a connu un vif succès (complet).



## Déchèteries Horaires d'hiver

du 1<sup>er</sup> octobre 2018  
au 31 mars 2019

### BREHAN

Lundi 9h30 à 12h  
Mercredi 9h30 à 12h  
Samedi 9h30 à 12h /  
14h à 17h

### CLÉGUÉREC

Lundi 14h à 17h  
Mercredi 9h30 à 12h /  
14h à 17h  
Samedi 9h30 à 12h /  
14h à 17h

### QUELTAN

Lundi 14h à 17h  
Jeudi 9h30 à 12h /  
14h à 17h  
Samedi 9h30 à 12h /  
14h à 17h

### KERPOINER,

NOTAL-PONTIVY  
Du Lundi au samedi  
9h30 à 12h / 14h à 17h

### NOTAL-PONTIVY

Lundi 14h à 17h  
Mercredi 14h à 17h  
Vendredi 14h à 17h  
Samedi 9h30 à 12h /  
14h à 17h

### PONTIVY

Lundi 14h à 17h  
Mercredi 14h à 17h  
Samedi 9h30 à 12h / 14h à 17h

### REGUNY

Lundi 14h à 17h  
Mercredi 14h à 17h  
Samedi 9h30 à 12h /  
14h à 17h





# POINT INFOS HABITAT

Pontivy Communauté lance le Point Infos Habitat. Ce lieu unique d'information accueille, écoute et oriente en fonction de la demande du particulier ou du professionnel en matière d'habitat :

- Recherche de terrains,
- Accession à l'ancien,
- Amélioration de l'habitat,
- Informations sur la demande de logement social,
- Informations juridiques,

Pour toute question liée à l'habitat, adressez-vous au Point Infos Habitat qui vous écoutera et vous orientera vers les permanences regroupées au siège de Pontivy Communauté.

 Diagnostic énergétique

 Appui technique  
pour votre projet

 Analyse des devis

 Aides financières

 Economies d'énergie

 Suivi des consommations

## Des permanences

- Conseil énergétique (public hors Anah)

à l'Espace Info Énergie (EIE) :

- Diagnostic énergétique,
- Appui technique pour votre projet
- Analyse des devis
- Aides financières (hors Anah)
- Economies d'énergie
- Suivi des consommations

- Conseil énergétique et l'adaptation pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées (public Anah) :

Opérateur Anah – SOLIHA

Tous les lundis après midi de 15h à 17h

- Conseil juridique et financier :

ADIL (uniquement sur rendez-vous)

1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> lundis de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h

2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundis de 9h30 à 12h15

- Conseil architectural :

CAUE (uniquement sur rendez-vous)

Mercredi de 9h30 à 12h30 tous les quinze jours

Horaires d'ouverture :

lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Contact : 02 97 07 12 97 //

infohabitat@pontivy-communaute.bzh

www.pontivy-communaute.bzh

## CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

La programmation 2018-2019 du Conservatoire de Musique et de danse de Pontivy Communauté est sortie. Fidèle à sa réputation, elle s'illustre, de nouveau, par sa diversité et son exigence qualitative, mais également par plusieurs nouveautés.

Le ton de l'année sera le rythme et le soleil, avec une résidence argentine au conservatoire, une résidence musique de la Réunion en classe CHAM (Classe à horaires aménagées musique) de Rohan et de nombreux partenariats affichés (Vendredis de Saint-Aignan, l'Espace Kénééré, les établissements scolaires, l'Espace Culturel de Cléguérec et le Cinéma Rex de Pontivy).

Plus d'infos : 02 97 25 00 49 ou [www.pontivy-communaute.bzh](http://www.pontivy-communaute.bzh)

# Conseils municipaux

Extraits des conseils municipaux (liste exhaustive en mairie ou sur son site internet [www.neulliac.fr](http://www.neulliac.fr)).

- Séance du 9 juillet 2018 - Absentes excusées : Corinne MARTIN, Louise-Marie GUEGAN ; Absente : Hélène VALY
- Séance du 8 octobre 2018 - Absente excusée : Corinne MARTIN
- Séance du 3 décembre 2018 - Absentes excusées : Stéphanie LE BOLLAN, Hélène VALY, Corinne MARTIN

## Affaires budgétaires et financières

### 1 - Compte rendu des délégations du Conseil Municipal

#### **Décision n° 3 : Convention avec l'école privée St Joseph :**

Le conseil municipal décide de reconduire la participation de 32 000 € pour l'année 2018. La participation communale est de 1 120,90 € pour un élève de maternelle et 626,04 € pour un élève élémentaire.

#### **Décision n° 4 : Vol de câbles : signature du devis de Morbihan Energie :**

Dans la nuit du 15 au 16 mai 2018, tous les boîtiers des 9 lampadaires du lieu-dit les 2 croix jusqu'au rond-point du Stang ont été ouverts et tous les câblages de cuivre volés. Nos assurances ne prennent pas en charge les vols et vandalismes des candélabres. Le coût de réparation de ces lampadaires s'élève à 6 619,20 €. Morbihan Energie prend à sa charge 1 654,80 € reste donc à la charge de la commune 4 964,40 €. Accord du conseil municipal.

#### **Décision n° 5 : signature de l'avenant n° 1 au marché d'aménagement de la Maison éclusière d'Auquignan – Lot n° 4 menuiserie - SARL LE MARCHAND**

Travaux en plus-value : habillage de la marche d'accès à la chambre n° 4 par la fourniture et pose de marche et contre marche en MOVINGUI. Coût : 349,09 € HT.

#### **Décision n° 6/2018 – Avenant n°1 - Lot 9 Peinture – entreprise SARL LE ROUX – Création d'un logement locatif social : Maison éclusière d'Auquignan :**

Travaux en complément (vernis de la marche d'accès à la chambre n° 4 , peinture sur les faces intérieures des fenêtres existantes et de la porte d'entrée, surface cloisons et portes intérieures à peindre complémentaire) pour un montant de 1 010,52 € HT et annulation des travaux (lasure sur lucarne et sur charpente apparente, ravalement extérieur des pignons et cheminée) pour un montant de – 1 705,51 € H.T., soit une moins-value de 694,99 € H.T. Avenant n°1 HT : - 694,99 €.

#### **Décision n° 7/2018 – Avenant n°1 - Lot n° 5 : Menuiserie - Polychromie – Eurl Serge GIORDANI -Restauration du mobilier et des peintures du chœur et des transepts de la chapelle Notre Dame de Carmès de Neulliac (56) :**

Des éléments du retable sud et du lambris sud avaient été déposés en 2012 et 2015 afin de cerner l'étendue des peintures murales. Malgré les recherches, ces éléments qui devaient se trouver dans la tribune, sont introuvables. Ils doivent être restitués pour compléter le mobilier en cours de restauration. L'équilibre justifié par les prestations suscitées s'élève à un montant de 2 520,00 € HT.

**Décision n° 8/2018 – Avenant n°1 - Lot 7 Toiles peintes – Tranche ferme – Atelier Catherine RUEL - Restauration du mobilier et des peintures du chœur et des transepts de la chapelle Notre Dame de Carmès de Neulliac (56) :**

Révision totale du support toile avec reprise du rentoilage concernant la peinture "La Vierge de protection" du retable sud pour un montant de + 2 500 € H.T.

**Décision n° 9/2018 – Avenant n°1 - Lot 1 Gros oeuvre – entreprise SARL RAULO Construction – Création d'un logement locatif social : Maison éclusière d'Auquignan :**

Travaux en compléments d'adaptation des fondations pour le dallage suite au sondage du bon sol après démolition plus-value de **3 546,74 € HT** et annulation du piquetage enduit intérieur inutile sur surface résistante, dégrossis intérieurs, et piquetage des embrasures et voussure inutiles moins-value de - 1 397,36 € soit récapitulatif plus et moins-value + 2 149,38 €.

**Décision n° 10-2018 – Signature du contrat avec le laboratoire départemental d'analyses du Morbihan pour le restaurant scolaire :**

Considérant la nécessité de renouveler le contrat arrivé à échéance, Monsieur le Maire a signé un contrat avec le laboratoire départemental d'analyses du Morbihan pour des prestations en hygiène alimentaire pour le restaurant scolaire. Le forfait annuel s'élève à 581,66 H.T. (sans le prélèvement d'eau).

**Décision n° 11/2018 – Avenant n°1 - : Lot n° 1 - Maçonnerie – pierre de taille – Maçonnerie VITRY - Restauration du mobilier et des peintures du chœur et des transepts de la chapelle Notre Dame de Carmès de Neulliac (56) :**

Réalisation d'un puisard pour l'évacuation des Eaux Pluviales pour + 1 400 € HT

## **2 - Tarifs de la Garderie périscolaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**Fixe** les heures d'ouverture de la garderie comme suit :

**Matin** : 7H15 à 8H15 **Soir** : 16H20 à **19H00**,

**Fixe** le tarif à **0.90€ par ½ heure** pour les enfants de la commune et à **1,10€ par ½ heure** pour les enfants des communes extérieures, à compter du 1er septembre 2018,

**Fixe un tarif de 10 € la ½ heure pour tout dépassement d'horaire après 19 h** sachant que toute ½ heure commencée est due, à compter du 5 novembre 2018

**Décide**, dans le prolongement des actions menées au restaurant scolaire et dans le but d'équilibrer les repas pour proposer des produits BIOS et LOCAUX, de servir le goûter à tous les enfants présents en garderie à la sortie des écoles et **fixe** le prix du goûter à 0,70 € par enfant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **3 - Tarifs du restaurant scolaire**

Le bilan du restaurant scolaire 2017 démontre une hausse du nombre de repas :

2014-2015 : 10 361 repas & 2015-2016 : 14 566 repas

2016 : 15 653 repas, soit une moyenne de 112 repas/jour 2017 : 19 343 repas, soit une moyenne de 135,27 repas/jour

Ces chiffres s'expliquent par l'élaboration des repas pour l'école publique de St Aignan (3 587 repas) et l'école St Joseph de Kergrist (5 685 repas).

L'alimentation biologique représente 60% des produits présentés aux enfants et une grande majorité des matières premières ou produits élaborés sont achetés auprès de producteurs locaux.

Les tarifs actuels sont fixés comme suit :

Enfant de Neulliac	3,30 €
Pour le 3 <sup>e</sup> enfant	2,30 € (quand les 3 déjeunent à la cantine)
Enfant extérieur	3,80 €
Personnel communal	5,20 €
Instituteurs	5,90 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs car le coût de revient des repas se maintient.

#### 4 - Tarifs : Fourniture de repas à la commune de St Aignan

Maintien des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2018 comme suit : 2,60 € par élève et 4,90 € par adulte

#### 5 - Tarifs : Fourniture de repas à l'école privé St Joseph de Kergrist

Maintien des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2018 comme suit : 2,90 € par élève (*repas + transport*) et 4,90 € par adulte.

#### 6 - Dorure des inscriptions du monuments aux morts - Centenaire de la guerre 14/18

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'atelier COREUM de Bieuzy, mieux disant pour un coût de 2 212,80 € TTC

#### 7 - Achat d'un vidéo projecteur, d'un ordinateur portable et d'un écran

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la SARL MCE Informatique, mieux disante pour un coût de 2 608 € TTC.

#### 8 - Restauration des statues de la chapelle du Roz et de la chapelle du Moustoir et demande subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'atelier GIORDANI, mieux disant, dont le coût des travaux de restauration des statues s'établit comme suit :

**Chapelle du Roz** : Saint Nicodème : 2 493,00 € - Saint Antoine : 2 376,00 € - Total : 4 869 € TTC

**Chapelle du Moustoir** : Sainte couronnée : 1 350,00 € - Saint Corentin : 1 302,00 € Total : **2 652,00 €** TTC soit un total général de 7 521,00 € TTC.

**Et autorise** le maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de tous les organismes susceptibles d'en attribuer.

Monsieur le maire précise que la commune prendra en charge le coût de ces travaux de restauration mais qu'après déduction de la TVA et des subventions, les associations des 2 chapelles régleront la différence. Opération blanche pour la commune.

#### 9 - Vente de terre végétale (coût du transport)

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande de particuliers pour l'achat de terre végétale et sollicitant la main d'œuvre communale pour transporter chez eux la terre végétale achetée à la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **décide** de vendre aux particuliers la terre végétale de la commune au prix de 3 € le m<sup>3</sup> TTC, **fixe** le coût de transport et main d'œuvre communale à 25 € de l'heure à compter du 5 décembre 2018.

### Nouveau lotissement : Park Men Braz

Ce lotissement, situé impasse de la paix, est composé de 5 lots (de 529 à 717 m<sup>2</sup>) et que la superficie à vendre est de 3 140 m<sup>2</sup>. Les travaux ont commencé le 15 octobre et devraient se terminer fin novembre. Les lots peuvent être vendus à compter de mi-décembre, sauf imprévu.

#### 10 - Lotissement de Park Men Braz : vote du budget

Le budget du lotissement Park Men Braz est arrêté en section de fonctionnement et en section d'investissement à 130 763 €.

## 11 - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre - Cabinet NICOLAS

Une tranche conditionnelle est nécessaire pour l'aménagement de la totalité de l'impasse de la paix Le coût de maîtrise d'œuvre est réévalué on conséquence. Avenant en + de 3 750 € HT.

## 12 - Prix de vente des lots du Lotissement de Park Men Braz

Le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 voix contre, fixe le prix de vente des lots du lotissement de Park Men Braz à 26 € TTC le m<sup>2</sup>.

La commune peut prétendre à une subvention du Département égale à 25 % du montant des travaux de voirie sous réserve de remplir toutes les conditions d'éligibilité. D'autre part, le fonds de concours de Pontivy Communauté interviendra en fin d'opération, à hauteur de 50 % du déficit restant à charge de la commune.

## 13 - Choix du notaire pour le dépôt de pièces

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le dépôt de pièces du lotissement de Park Men Braz chez la SCP LE FALHER ET PENGAM DE PONTIVY. Les acquéreurs restent libres du choix du notaire pour la réalisation de leur acte.

## 14 - Attribution du marché de travaux d'aménagement du lotissement Park Men Braz et des travaux de voirie impasse de la paix

Après vérification des offres et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **attribue** le marché de travaux d'aménagement du lotissement Park Men Braz comme suit :

Lot 1 : Travaux de terrassements - espaces verts à l'entreprise EIFFAGE de Pontivy pour un montant de 22 285,50 € HT (26 742,60 € TTC) correspondant à la tranche ferme,

Lot 2 : Travaux des réseaux eaux usées – eaux pluviales – eau potable à l'entreprise SBCEA de Pluméliau pour un montant de 25 847 € HT (31 016,4 0€ TTC),

- **attribue** le marché de travaux de voirie Impasse de la Paix, lot 1 : voirie, busage, création d'un chemin piétonnier à l'entreprise Eiffage de Pontivy pour un montant de 60 633,50 € HT (72 760,20 € TTC) correspondant à la tranche conditionnelle.

- **autorise** le maire à signer les marchés de travaux et tout document nécessaire à leur réalisation et à solliciter des subventions.

## 15 - Choix du matériel d'éclairage public :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise Garczynski, pour l'installation de 3 luminaires du fournisseur THORN sur l'impasse de la paix (coût unitaire 500 € HT) et de 3 luminaires du fournisseur PHILIPS en desserte interne du lotissement de Park Men Braz (coût unitaire : 525 € HT).

## 16 - Eclairage public : conventions avec Morbihan Energie :

### Impasse de la paix :

- Electricité - Extension pour collectif - Montant de la contribution : 4 750,00 euros
- Eclairage - Extension - Montant de la contribution : 2 700,00 euros (y compris TVA communale)

### Lotissement Park Men Braz :

Electricité - Desserte interne opération collective - Montant de la contribution : 3 550,00 euros

- Télécom - Pose de fourreaux (Collectivité - 100%) - Montant de la contribution : 6 960,00 euros

Le coût total de ces travaux s'élève à 17 960,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer ces conventions.

## Travaux et acquisitions

### 17 - Location de la maison éclusière d'Auquian

Le logement a été loué à compter du 15 juillet 2018 à Mr et Mme BIDON et leurs quatre enfants. Le montant du loyer est fixé à 447.33 €.

### 18 - Revitalisation du Bourg

Christian MOTREFF fait part à l'assemblée de l'avancée des priorités des actions retenues suite aux différentes rencontres avec le COPIL.

#### ACTIONS A COURT TERME

- 1 - Restructuration de la boulangerie et du logement
- 2 - Requalification des espaces publics centraux
- 5 - Création d'un potager à proximité du restaurant scolaire
- 6 - Aménagement de l'entrée de bourg sud et de la rue de Kérentrée
- 7 - Des circulations piétonnes apaisées et convergentes vers le cœur du bourg

### 19 - Stratégie de maintien de l'offre de soins sur la commune

Rappelons que le Dr Marie-Hélène Motreff prend sa retraite à partir du 1er janvier 2019 et, qu'à ce jour, aucun remplaçant ne s'est proposé malgré les diverses annonces passées par le médecin actuellement en activité et la commune. Rappelons aussi que la démographie médicale et le caractère isolé de l'activité ne favorisent pas le recrutement d'un remplaçant. Enfin, l'ARS, que nous avons rencontrée très récemment (19 et 28 novembre) n'apporte pas de solutions aux problèmes de la désertification médicale criante de notre territoire, qui est classé en Zone d'Intervention Prioritaire, permettant des aides financières substantielles à une installation, aides qui, d'ailleurs n'intéressent pas les jeunes diplômés. L'ARS estime également que l'activité médicale isolée est appelée à disparaître à plus ou moins court terme.

N'oublions pas non plus que la démographie médicale actuelle de notre territoire ne permet pas la garantie de prise en charge de notre population et que la disparition de l'offre de soins médicale sur notre commune entrainera à très court terme la fermeture de notre pharmacie.

**Le conseil municipal a donné son accord pour que la commune finance un cabinet spécialisé chargé de recruter un médecin. En effet, malgré des recherches en partenariat avec Madame MOTREFF, des annonces sur des sites professionnels, aucune piste n'a abouti pour l'instant.**

#### **Etes-vous d'accord pour transformer l'ancien presbytère en cabinet médical ?**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la solution transitoire de laisser le cabinet actuel opérationnel pour un éventuel repreneur ne peut perdurer dans le temps. Il est donc proposé de transformer l'ancien presbytère en cabinet médical, à moindre coût, le bâtiment appartenant à la commune. La condition préalable et obligatoire est de reloger la famille résidant actuellement dans cette maison. Le conseil municipal vote à l'unanimité le principe de cette transformation.

**Etes-vous d'accord pour envisager un salariat médical ?** Cela suppose la création d'un centre de santé dont l'autorisation dépend de l'ARS. Cela suppose également la création d'un budget annexe gérant les recettes essentiellement liées



à l'activité médicale et les dépenses essentiellement liées au salariat. Il est précisé aux membres du conseil d'une part que ce genre de structure est en général déficitaire et d'autre part que le salariat médical est actuellement attractif. Le vote ne porte pas sur la création d'un centre de santé, mais sur l'établissement d'un dossier permettant d'obtenir l'accord de l'ARS à ouvrir un tel centre. Le conseil municipal vote le principe de la demande d'autorisation d'un centre de santé au niveau de l'ARS.

## 20 - Maîtrise d'œuvre pour les travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour recruter un maître d'œuvre pour réaliser les travaux d'action à court terme et plus précisément l'opération îlot « Fouco - boulangerie ».

## 21 - Maison LE TARNEC (boulangerie) : acquisition en démembrement

Monsieur le maire rappelle qu'une convention opérationnelle d'actions foncières a été signée le 8 novembre 2017. Elle définit les prestations demandées à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, et le prix de revente. Elle prévoit notamment l'intervention de l'EPF sur un bien identifié en centre bourg.

Dans ce cadre, l'EPF s'est rapproché du mandataire de Monsieur et Madame LE TARNEC faisant l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire. L'actif de la liquidation comprend un immeuble bâti anciennement à usage de boulangerie en rez-de-chaussée et logement à l'étage. Le tout dans un état vétuste. La commune souhaite rénover l'ancienne boulangerie et pouvoir le proposer, ainsi que le logement associé, à la location pour un artisan boulanger. Dans le cadre de l'adjudication, le juge-commissaire a autorisé, par ordonnance du 31 mai 2018, la vente de gré à gré pour un montant de 15 000€ suivant offre de l'EPF. Afin de permettre à la commune d'engager d'éventuels travaux (aménagement-réhabilitation-mise aux normes) nécessaires à l'utilisation du bien, une acquisition en démembrement de propriété donnerait de la souplesse à l'opération tout en conservant l'intérêt du portage foncier. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition du bien immobilier cadastré section AB n° 69-207-247 représentant une assiette foncière de 252 m<sup>2</sup> sis 1 rue du stade à Neulliac :

La nue-propriété par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne moyennant le prix de 14 999,00€,

L'usufruit temporaire jusqu'au 26 novembre 2024 maximum par la commune de Neulliac à l'Euro Symbolique.

## 22 - Renouvellement postes informatiques de la mairie

Renouvellement du poste secrétariat général (ordinateur serveur) et du poste secrétariat Accueil. Après analyse des forfaits d'installation, des forfaits d'entretien et des systèmes de sauvegarde, l'offre de la SARL MCE Informatique de Pontivy, mieux disante, est retenue à l'unanimité. Coût 3 613,34 € HT

## 23 - Voirie 2019

Sur proposition de la commission de travaux, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux comme suit :

VC n° 104 – Rue des Roitelets d'une longueur de 200 m (estimation : 9 101,50 € HT)

VC n° 105 – Rue des Grives d'une longueur de 230 m (estimation : 8 816,00 € HT).

Entrée du Stumo d'une longueur de 29 m (estimation : 1 305,50 € HT).



## 24 - Restauration du plancher et des boiseries du chœur ainsi que des portes d'accès à la sacristie de la chapelle du Roz

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de Pontivy communauté au titre de la restauration du patrimoine ainsi que tous autres organismes susceptibles d'allouer des aides. Opération blanche pour la commune, l'association paiera le solde restant à charge.

## 25 - Rideaux salle Emeraude

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour changer les rideaux de la salle Emeraude et autorise le maire à signer les devis de Thierry Poulizac pour 1 301,94 € TTC et de Destock tissus pour 550,95 € TTC et 309,30 € TTC.

# Administration et services communaux

## 26 - Convention de mise à disposition du policier municipal de Cléguérec aux communes de Guerlédan et Neulliac

La commune de Cléguérec et la commune de Guerlédan ont signé une convention de mise à disposition du policier municipal de Cléguérec. Cette convention a été validée par les Centres De Gestion du Morbihan et des Côtes d'Armor mais invalidée par la Préfecture des Côtes d'Armor au motif que les deux communes doivent former un seul tenant au sens de l'article L512-1 du code de la sécurité intérieure. La commune de Cléguérec propose à la commune de Neulliac d'établir une convention tripartite entre les communes de Cléguérec, Neulliac et Guerlédan, ce qui permettra d'avoir un territoire d'un seul tenant. Pour la commune de Neulliac, l'adhésion à cette convention est sans aucune obligation d'heures. La mise à disposition se fera, le cas échéant, sous forme de vacation horaire.

Le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition du policier municipal de Cléguérec.

## 27 - Règlementation de la circulation des poids lourds sur D125

Compte tenu des nuisances supportées par les riverains et les habitants du Bourg ainsi que de l'augmentation du flux impacté par l'ouverture future de la base Intermarché, le bureau municipal propose de solliciter le Département pour interdire la circulation des poids lourds sur la RD 125, sauf desserte locale, à hauteur du village de Kerlogot jusqu'au Bourg de Neulliac, l'ouverture récente de la rocade nord facilitant le transit de ces poids lourds.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à solliciter le Département du Morbihan pour règlementer la circulation des poids lourds sur la RD 125.

## 28 - Charte d'accessibilité

Monsieur le Maire fait part de l'engagement de Yann JONDOT, maire paraplégique de Langoëlan, dans une démarche de mise en accessibilité de tous les équipements publics par des moyens simples, en faisant du Morbihan un département expérimental avec un objectif de généralisation à tout le territoire national. Il est soutenu par les 3 sénateurs morbihannais : Muriel JOURDA, Joël LABBÉ et Jacques LE NAY.

Le Département du Morbihan et le Préfet du Morbihan se sont engagés à soutenir la démarche en participant au financement de dépenses de mise en accessibilité.

Dans ce cadre, l'association des maires et des présidents d'EPCI a décidé de soutenir pleinement cette action et propose aux communes de signer la charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Morbihan.

Monsieur le maire présente la charte à l'assemblée. Il préside que des autocollants seront à apposer sur les panneaux d'entrée d'agglomération après avoir sélectionné le niveau d'accessibilité de la commune à savoir : **A** réalisé, **B** en réalisation, **C** en étude.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise le maire à signer la charte.

## 29 - Coulées de boue

En mai et juin 2018, de violents orages ont touché la commune. Ces orages ont entraîné plusieurs coulées de boue sur l'espace public notamment.

**Considérant** que la voirie communale est entretenue à l'état de viabilité par la commune ;

**Considérant** que lors des phénomènes orageux et/ou pluies intenses, des coulées de boues provenant de parcelles agricoles peuvent avoir lieu de manière récurrente sur la voirie communale provoquant ainsi des dégradations exceptionnelles nécessitant un nettoyage de la voie et un curage des fossés ;

**Considérant** que des programmes d'accompagnement existent à l'heure actuelle pour atténuer les dommages liés aux coulées de boue (aménagements bocagers, modification des pratiques agricoles, etc...) ;

**Considérant** que des discussions vont être engagées avec les agriculteurs ciblés par ces coulées afin de les accompagner à mettre en place des solutions permettant d'atténuer ces phénomènes lors des prochains épisodes pluvieux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 3 abstentions,

**APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire et **VALIDE** le principe de mettre en place un processus de financement de ce nettoyage et curage par les auteurs de ces dégradations à savoir les entreprises agricoles exploitant les parcelles attenantes à la voirie. Ce processus sera à mettre en place dans les cas où aucune discussion n'aboutirait à un consensus entre l'exploitant agricole et la commune permettant de limiter des dégradations futures.

## 30 - RGPD (Règlement Général de Protection des Données) : désignation d'un référent

Le RGPD applicable à l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne depuis le 25/05/2018, concerne le traitement et la circulation des données à caractère personnel, ces informations sur lesquelles les entreprises s'appuient pour proposer des services et des produits. De nombreuses formalités auprès de la CNIL disparaissent. En contrepartie, la responsabilité des organismes publics ou privés est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité. Dans un 1er temps, il est nécessaire de désigner un référent, délégué à la protection des données, qui exercera une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mr Christian MOTREFF référent au RGPD.

## 31 - Protection sociale des agents : participation au titre de la prévoyance salaires

Au 1er janvier 2019, la MNT, mutuelle souscrite par les agents, revalorise sa cotisation de 10.20 %, la faisant passer de 1,96 % à 2,16 % du salaire brut. Le maire propose d'ajuster la participation communale en conséquence en octroyant une indemnité de 16 € par mois sans proratisation par rapport au temps de travail pour les agents stagiaires et titulaires. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis sur cette proposition.

## 32 - Indemnités de piégeage de ragondins

Jean-Claude GUIGEN présente le compte-rendu de la campagne de piégeage. Résultat : 124 ragondins piégés du 4/11 au 4/12/2018 et 51 hors période. Il précise que le ragondin occasionne divers impacts sur la faune, la flore et les habitats naturels car il construit un réseau de galeries ce qui entraîne une dégradation et une mise à nu des berges favorisant leur érosion progressive ainsi qu'une instabilité.

Le ragondin occasionne également des dégâts aux activités humaines et notamment aux cultures (céréales, maraîchage, écorçage dans les peupleraies...). De plus, l'espèce peut également transmettre des maladies telles que la douve du foie ou la leptospirose. Le piégeage des ragondins est effectué sous le contrôle de la FDGDON Morbihan.

Au vu de la conjoncture actuelle, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter et de verser une indemnité de piégeage de 90 € par piègeur. Actuellement 10 piègeurs dont 9 en activité.

### **33 - Répertoire Electoral Unique (REU) : commission de contrôle des listes électorales**

Dans le cadre de la mise en place du répertoire électoral unique (REU) et de la réforme de la gestion des listes électorales, une commission de contrôle doit être créée. Elle sera chargée d'exécuter un contrôle a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation et de contrôler au moins une fois par an la régularité de la liste électorale.

Monsieur le maire désigne Mr Olivier CONRAD, délégué communal au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1er janvier 2019 et Mme Stéphanie LE BOLLAN née LE MOUEL suppléante.

### **34 - Conseil intercommunal des jeunes : désignation d'un élu référent**

Monsieur le maire fait part du souhait de Pontivy Communauté de mettre en place un Conseil communautaire des Jeunes (CCJ) en 2019. Dans l'idée, ce CCJ pourrait s'inscrire dans la continuité des Conseils Municipaux des Enfants (CME) qui sont en place dans plusieurs communes de Pontivy Communauté. Pour que ce projet puisse se mettre en œuvre dans de bonnes conditions, Pontivy communauté a demandé à chaque mairie de désigner un élu référent sur ce projet. Après en avoir discuté et délibéré, aucun élu ne fait acte de candidature pour cette mission notamment en raison du manque de visibilité de ce projet.

## **Informations et questions diverses**

### **Présentation du territoire 4G**

Christian MOTREFF a présenté un ensemble de cartes permettant à l'assemblée de juger du déploiement de la 4G et de l'état de la couverture par chaque opérateur sur la commune.

Actuellement, Bouygues et SFR partagent le même Pylone. L'installation de l'antenne FREE est en cours.

### **Cession gratuite d'une parcelle située à St Eloi au Département du Morbihan**

Monsieur le maire propose de céder gratuitement au Département la parcelle sise à la zone de St Eloi cadastrée N° ZW 128 (6a 06ca).

De fait, l'entretien de cette parcelle non utilisable par la commune en l'état sera à la charge du Département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder cette parcelle au Département du Morbihan et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Lien qui permet d'accéder au film promotionnel :

<http://www.tebesud.bzh/replay/459-ma-commune-vaut-le-detour-kergrist-neulliac/13384524>

Le film promotionnel est aussi sur le site de la commune. Le conseil municipal regrette que le droit de regard n'ait pas été respecté avant la diffusion du film.

### **Logements Cité du presbytère**

Les chaudières de 2 logements communaux situés au 20 et 21 cité du Presbytère ont été changées courant octobre.

### **Repas du CCAS pour les personnes de 73 ans et plus**

Le repas sera réalisé par Sébastien. Un colis de Noël sera distribué aux personnes de plus de 88 ans et qui n'auront pas pu participer au repas.

### **Plantes invasives présentation**

Jean-Claude GUIGUEN présente les 4 plantes invasives en Bretagne (la berce du caucase, Datura stramoine, raisin d'Amérique, Ambroisie).

### **Mutualisation des postes informatiques avec Pontivy communauté**

Le conseil municipal valide le principe de l'adhésion de la commune au service commun informatique de Pontivy Communauté.

### **Présentation de l'association « Neulliac Plein Fer » par Damien QUENOT**

L'association créée en 2016 compte 38 adhérents de 8 à 64 ans (moyenne d'âge 34 ans).

Le président souhaiterait que la commune mette à leur disposition un abri pour jouer à la pétanque en intérieur. Les pistes mesurent 3m50 de large sur 12 m de long mais pour les entraînements 2m50 sur 10 m suffiraient.

Proposition à étudier : mise à disposition du hangar technique situé au Bourg actuellement utilisé pour stocker la remorque des services techniques ainsi que d'anciennes chaises de la cantine et autres matériels. Jean-Claude GUIGUEN est chargé d'étudier la faisabilité de ce projet.



# Pontivy Communauté

Plus de 1500 fiches de recensement ont déjà été réalisées ! Elles mettent en lumière les richesses qui font le patrimoine de Pontivy Communauté : maisons et fermes à l'authenticité préservées, chapelles si nombreuses et diverses, manoirs, puits, fours à pain. L'histoire du territoire et le portrait de ses habitants, au passé comme au présent, se lisent dans les pierres. Participez à cette incroyable œuvre de connaissance de votre patrimoine, favorisant également sa préservation et sa transmission. Pour cela, nul besoin d'avoir fait des études en histoire de l'art ! La principale qualité des bénévoles est la passion avec laquelle ils s'investissent pour cette mission. Les nouveaux bénévoles seront formés pour pouvoir, à leur tour, apporter leur pierre à l'édifice.

Grâce aux nouvelles personnes qui viendront prêter main forte à l'équipe déjà constituée, la mission pourrait être terminée à la fin de l'année 2019. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous rejoindre !

Si vous souhaitez découvrir le travail déjà réalisé, rendez-vous sur le site [www.kartenn.region-bretagne.fr/patrimoine](http://www.kartenn.region-bretagne.fr/patrimoine)

Contact : Claire TARTAMELLA, service patrimoine de l'office de tourisme de Pontivy Communauté, 02 97 25 04 10, [claire.tartamella@pontivycommunaute.com](mailto:claire.tartamella@pontivycommunaute.com)



# Vie scolaire

## École publique Les Quatre Saisons

Cette année, 18 élèves se sont retrouvés dans la classe unique de l'école publique, de la petite section au CM2. Le thème choisi pour l'obtention du label éco-école est celui de l'alimentation. Aziliz ORVOINE de Pontivy Communauté interviendra à cinq reprises avec les différents groupes afin de sensibiliser les enfants au goût, au problème du gaspillage, à l'origine des aliments et aux plantations.



Un intervenant du conservatoire viendra sensibiliser les élèves à la musique au cours du second semestre, afin de préparer le spectacle de fin d'année qui aura lieu lors de la kermesse.

Comme chaque année, la classe bénéficiera de séances de natation à la piscine du spadium dès la petite section, de cours d'anglais dès la grande section et d'une visite de la bibliothèque municipale par période.

Lors de la première période, les enfants ont eu le plaisir de se voir offrir une citrouille par notre gentille voisine. Ils en ont profité pour réaliser un gâteau et faire une lanterne d'halloween juste avant les vacances de la Toussaint. Les plus grands avaient également lu et sélectionné des recettes afin de les soumettre au vote de leurs camarades, qui ont choisi leur seconde recette, des cœurs coulants à la noisette, issue du recueil « Pâtisserie, leçons en pas à pas », un ouvrage pour enfants de Philippe Urraca, meilleur ouvrier de France.

L'école accueille les enfants dès l'âge de deux ans mais le bien-être des tout-petits étant une priorité, la directrice tient à rappeler que l'une des conditions soit que l'enfant soit propre. Afin de préparer en douceur le début de scolarité des plus petits, merci de prendre rendez-vous afin de visiter l'école et de mettre en place un accueil progressif dans la classe (par exemple en commençant par deux matinées ou une partie de la matinée).



## Association de parents d'élèves de l'école des Quatre Saisons

L'Association de parents d'élèves de l'école publique a pour but de financer les sorties et activités pédagogiques ainsi que l'achat de matériel.

L'association organisera en 2019 :

- 17 mars : concours de belote
- 13 avril : soirée années 80
- 08 juin : kermesse

Par ailleurs, l'amicale récolte les journaux destinés à être revendus pour le recyclage. N'hésitez pas à déposer vos journaux, magazines, publicités, cartons, livres abîmés directement à l'école. Et parlez-en autour de vous !



## École privée Saint-Joseph

Cette année, les élèves de l'école ST Joseph travailleront sur le thème de l'ouverture culturelle au sens large du terme.

Plusieurs animations et projets seront proposés aux élèves afin de développer la curiosité, l'ouverture sur le monde, la connaissance des arts et le développement de leurs connaissances générales.

Entre le karaté, la photographie, la découverte de la radio, le cinéma, le foot gaélique, la découverte des continents, la batucada, les élèves ne risquent pas de s'ennuyer au cours de cette année qui s'annonce riche en surprise.

Le 8 février, les élèves de CM remettront leur titre de champion des « ORTHOFOLIES » face à 260 élèves de CM venus de 9 écoles différentes (Le Sourn, Pontivy, réseau du Chistr Pèr, Rostrenen, Uzel). Ils auront à cœur de faire aussi bien que l'année dernière même si la concurrence s'annonce relevée.

Du côté associatif, les manifestations seront reconduites et mettront en avant le dynamisme de notre communauté éducative. Vous retrouverez les dates à retenir dans le calendrier des fêtes en fin de bulletin.

La Collecte de journaux continue tous les premiers samedis de chaque mois.

Au niveau pastoral, les élèves participeront à trois temps forts (11 janvier, 12 mars, 11 juin) en compagnie du Père Antoine De Roeck et des différents acteurs de la paroisse.



# Vie associative

## Comité des fêtes

Les nouvelles du comité des fêtes

Bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde.

Le comité des fêtes clôture une nouvelle année et se prépare déjà pour 2019.

Notre soirée du 7 avril, avec des danseuses et de la magie, a été un grand succès et nous vous remercions d'avoir répondu présent. On recommencera le 6 avril 2019 avec une soirée spectacle pleine de magie et de gastronomie. Nous comptons sur vous et, soyez réactifs car il n'y aura pas de place pour tout le monde. Cela sera notre troisième soirée spectacle et nous avons l'intention d'en faire un événement récurrent au début du printemps.

Le 13 juillet 2018 fut une soirée très agréable avec une animation de bubble foot qui a bien fait plaisir aux personnes présentes. Malheureusement, malgré nos efforts, on s'aperçoit que nos propositions séduisent peu de personnes. Donc en 2019 le comité n'organisera rien le 13 juillet mais des projets avec d'autres associations sont sur le point d'aboutir.

La journée du don, le dimanche 25 novembre de cette année, est destinée à durer dans le temps. On prend nos habitudes à Trémeler avec le pain cuit sur place, la vente d'andouilles et le repas organisé en grande partie pour nourrir les participants de la rando moto et quads, ainsi que les marcheurs et les amateurs d'art qui viennent pour l'association Arthys. En 2018, les dons iront à Rêves de clown et au jeune Mathis de Naizin. Merci par avance pour votre générosité.

Bonnes fêtes et à bientôt

**Benoit Rivalan, vice président**

## ES Neulliac

Depuis le 26 Mai, le bureau a changé, **Mme Viviane RENARD** est la première femme au poste de Présidente et le nouveau bureau va tenter de proposer des nouveautés. L'équipe sénior évolue en D3, après quelques départs, nous avons eu aussi des arrivées. Les entraînements ont lieu le Mardi et le Vendredi de 19h00 à 22h00. Les Responsables de l'équipe sont **Yoann CADORET** et **David LE BAIL**.

Quelques dates à retenir que vous retrouverez dans le calendrier des fêtes établi par la mairie et notamment :

- Un repas à emporter en février ou mars 2019 (date et menu à déterminer)
- Le Tournoi International de Guerlédan les 15 et 16 Juin 2019. Merci aux bénévoles et aux familles qui participent depuis des années à la réussite de cet événement.



Notre association comprend 14 adhérentes , le conseil d'administration se compose comme suit :

Présidente d'honneur : Simone RIVALAN

Présidente : Françoise LE GUENNEC

Vice-Présidente : Marcelle GUILLOUX

Secrétaire : Christiane LE CUNFF – Secrétaire Adjointe : Christiane BOUFFAUT

Trésorière : Annie LE BOTLAN - Trésorière adjointe : Patricia LE DORTZ

Nous avons débuté notre nouvelle année début Septembre 2018 et qui se termine en juin 2019. Notre équipe de travaux manuels se réunit ,hors vacances scolaires, tous les mardis de 14 H à 17 H au local des associations 07, rue du stade à NEULLIAC.

Notre club essentiellement féminin pour l'instant (les messieurs seraient les bienvenus) présente une échelle d'âge de 52 à 84 ans. Toutes sont guidées par le plaisir du travail manuel et de se retrouver régulièrement chaque semaine, toujours dans la bonne humeur et l'efficacité .

Nous sommes partie prenante dans plusieurs manifestations de la commune : le loto de l'amicale des retraités, les kermesses des 2 écoles et notre participation à la journée annuelle des dons etc...

Notre association se retrouve également au cours de l'année en certaines circonstances, galette des rois, les anniversaires, et en Juin pour le repas de fin de saison au restaurant suivi d'un café et goûter au club pour la photo souvenir.

Rappelons qu' une grande partie de notre activité de l'année est orientée sur la journée importante du don qui s'est déroulée en 2018 , le dimanche 25 Novembre , au profit de 2 associations : Rêves de clown et une association venant en aide à un jeune handicapé de Naizin. Nous avons réalisé à cette occasion divers objets vendus dans le cadre de cette journée (carton côtelé, carton plat, boîtes en carton divers, sacs en tissu, décorations de Noël, chemins de table avec renne et père-noël).

Aider ces associations, c'est notre objectif, l'achat de nos fabrications par nos fidèles visiteurs est un beau geste d'entraide et de prise conscience de la maladie, accident ou tout autre handicap. Merci .

Nous profitons de cet article pour remercier la municipalité de NEULLIAC qui met à notre disposition, gracieusement, un local adapté à nos activités ainsi qu'une subvention qui nous permet d'acheter du matériel que nous offrons aux divers bénéficiaires.



Toute personne intéressée par notre club ARTY'S est invitée à prendre contact avec notre Présidente Françoise LE GUENNEC au 02 97 39 67 08.

## Les Amis de la chapelle de Carmès

Les travaux de restauration des retables de la chapelle suivent leur cours. Celui du transept sud a d'ailleurs été remis en place au début d'automne. Le travail effectué est remarquable. On ne peut que s'enthousiasmer en s'imaginant le rendu final, lorsque l'intégralité des retables et tableaux auront été restaurés. La fin des travaux est prévue pour l'automne 2019. En attendant, c'est tout le chœur qui est actuellement démonté. Des éléments de lambris peint du XVI<sup>e</sup> siècle ont été à nouveau découverts, derrière les boiseries au fond du chœur.

Samedi 20 octobre, l'association des Amis de la Chapelle Notre Dame de Carmès a remis à la commune de Neulliac un chèque de **10 000 €**, au titre de sa participation au coût des travaux. L'association a également remis un chèque de **200 €** à la fondation du patrimoine, montant qui représente 10% du bénéfice du pardon 2018, et **173 €** représentant des dons effectués lors des journées du patrimoine. À ce propos, durant les journées du patrimoine 2018, la chapelle a accueilli environ 120 visiteurs.

Les deux cloches de la chapelle, qui datent de 1720 et 1721 ne peuvent plus tinter. Bien malheureusement, la charpente bois qui les soutient est en mauvais état. Une restauration sera à envisager tôt ou tard.

En 2019, l'association fêtera ses 40 ans ! À ce titre, et afin d'organiser une exposition, nous recherchons des photos des premiers pardons. Si vous avez des souvenirs à partager, merci de contacter Vincent Allanic : 06 60 33 58 03.



**Remise du chèque le  
samedi 20 octobre**

## Les Amis de la chapelle du Roz

Depuis un peu plus d'un an, les Amis de la Chapelle du Roz réfléchissent aux travaux à effectuer pour améliorer l'intérieur de la chapelle car depuis la réfection de la toiture, charpente et façades, la chapelle ne dispose plus de voûte intérieure, les boiseries d'accompagnement de la porte de la sacristie et les portes sont très dégradées, de même que le plancher du chœur. Par ailleurs, 2 statues classées au titre des Monuments Historiques (St Antoine et St Nicodème) nécessitent une restauration urgente. La municipalité a pris en compte ces besoins de restauration

et l'association s'engage à participer au coût des restaurations à hauteur de ses possibilités financières.

Suite à la réunion du 2 novembre dernier, il a été décidé : la réfection des 2 statues en début 2019 par l'entreprise GIORDANI, montant des travaux HT : 4057 euros .Subventions attendues à hauteur de :3000 euros

Et courant 2019, la réfection du plancher du chœur par l'entreprise COREUM , montant HT : 13054 euros. Subvention demandée à Pontivy-Communauté

A ce propos, un chantier sera organisé car les travaux préalables, à savoir, dépose de l'autel, du plancher et décaissement sont à la charge de l'association et toute personne qui voudra bien donner un coup de main sera la bienvenue.

Par ailleurs, l'association dispose de 10 tables et 20 bancs, pliables, qu'elle loue aux particuliers au prix de 10 € pour une table et 2 bancs, 2 bancs seuls 5 €. Les associations peuvent louer au prix de 50 € l'ensemble contre remise d'un chèque-caution de 100 €.

Le pardon annuel du 3è dimanche de juillet rassemble les fidèles et habitués autour de Notre Dame de Délivrance. Il permet également d'engranger quelques subsides grâce à la buvette et vente de gâteaux.

Composition du bureau renouvelé en 2017 :

Président : Simon PLOUFFE, 12 Le Roz – Vice Président : Yannick RAULT, 6 Kervégant – Trésorière : Marie-Odile LEMAITRE, 14 Le Roz – Trésorier adjoint : Pierre LE QUEMENER, 3 Le Roz – Secrétaire : Jacqueline STEPHAN, 2 Kervégant – Secrétaire adjointe : ~~Anna-Marie-Thérèse~~ LE QUÉRÉ, 1 Le Roz.



## Neulli'Actes en Scène

Neulli'Actes en Scène en pleine préparation vous propose son prochain spectacle. Cette saison, une seule pièce d'1 h 30 regroupant toute la Troupe : Adultes et Ados. L'action se passe dans l'univers d'une école primaire : moments cocasses et drôles.

« **VIVEMENT LES VACANCES** »

De Christian ROSSIGNOL

Dates à retenir pour Neulliac

**Le samedi 2 mars 2019 à 20 h 30**

**Le dimanche 3 mars 2019 à 15 h**

Entrée : **7 €** comprenant une part de gâteau (gratuit moins de 12 ans)

Par ailleurs, Neulli'Actes en Scène soutient toujours l'association « Rêves de Clown » (association Bretonne intervenant auprès des enfants malades à l'hôpital),

elle vous annonce donc un Fest-Deiz pour le **Dimanche 12 mai 2019** à partir de **15 h** sous l'intitulé « **Fest y la patate** »

**Retenez bien ces dates afin que, dans ce monde « individualiste », nous partagions ensemble des moments de rires, de joie et de solidarité.**



## Neulliac Moto Verte

### **Randonnée NEULLIAC MOTO VERTE : « le sport pour la bonne cause ! »**

Cette année encore, l'équipe de Neulliac Moto Verte se mobilise pour organiser sa randonnée moto et quad sur les chemins de la commune le 25 novembre 2018. Chaque participant paye une inscription et les fonds sont reversés à la journée du don pour les associations « REVES DE CLOWN » et « MARCHONS POUR MATHIS ».

### **Plus de 150 participants.**

Des Bretons mais aussi des gens de Loire Atlantique et de Mayenne sont présents à la randonnée de Neulliac (au total, 150 pilotes). Il y a un véritable engouement pour les randonnées caritatives moto tout terrain en France.

« *Ce n'est pas une compétition, ce n'est pas cher, et l'ambiance est très conviviale, voilà pourquoi ça marche* ». « *Les inscriptions ont été bouclées en 10 jours et nous sommes obligés de refuser du monde* » affirment les jeunes de Neulliac Moto Verte. Nous voyons des randonnées de 300 ou 400 participants mais l'objectif, pour Neulliac Moto Verte, est de garder une rando à taille « familiale » et surtout bien cadrer les participants. Il faut que les participants soit contents et que les chemins ne soit pas abimés.

### **Débroussaillage des chemins**

Tous les samedis depuis fin septembre, l'équipe de NEULLIAC MOTO VERTE se retrouve pour débroussailler les 75 kms de chemin. Nous nous retrouvons à Carmès à la ferme des COLLIN pour 8h30. Pendant le café, on répartit les équipes par zone de travail. En moyenne nous sommes 15 à 20, tous passionnés par les chemins, la nature, et la moto tout terrain ! On croise régulièrement les marcheurs et ramasseurs de champignons, ravis que les chemins soient nettoyés. De nouveaux sentiers sont ouverts tous les ans, ces chemins servent à la moto, et servent aussi toute l'année aux chasseurs et marcheurs.



### **Merci aux agriculteurs**

Pas de rando sans Agriculteurs ! C'est bien le message qui est passé aux pilotes le jour de la randonnée. Nous empruntons beaucoup de bords de champs, de bois et chemins qui appartiennent à nos agriculteurs et il ne faut pas oublier de les remercier ! Ils sont d'ailleurs invités au repas de la journée du don à TREMELER le même jour, et invités à participer à la rando en quad ou moto.

### **Un repas toujours apprécié !**

Pour cette journée, il ne faut pas oublier la collaboration avec le comité des fêtes et les chasseurs à la préparation du repas. Les pilotes partent à partir de 8h30 de Carmès et arrivent déjeuner vers 13h à TREMELER. L'apéro et le repas après 4 heures de rando sont toujours appréciés. Un moment très convivial où, les pilotes, tous les acteurs de la journée du don, et les gens de la commune peuvent échanger dans la bonne humeur.

En définitive, cette rando moto, apporte des dons pour la journée, entretient les chemins sur NEULLIAC et tisse du lien social. Une équation gagnante que William COLLIN et son équipe sont très fiers de renouveler pour la bonne cause !

## *Les Amis de la chapelle de Saint Samson*

Alors que nous vivions un été caniculaire et que la météo prévoyait beau temps sur Saint SAMSON le dimanche 29 juillet 2018, l'imploration des « agriculteurs » pour avoir de la pluie a été la priorité de notre saint protecteur....car de la pluie il y en a eu !!!

Les Amis de la chapelle qui avaient opté « un mois avant » pour la version beau temps, ont dû revoir la mise en place de leurs installations qu'ils ont renforcées avec des filets de protection pour recevoir dans les meilleures conditions les fidèles. Bravant la pluie ils sont venus et ont fait preuve d'une grande indulgence à l'égard des organisateurs.





Le Père Antoine entouré de l'équipe d'animation a célébré la messe et a invité les plus vaillants à se joindre à lui pour la bénédiction des fontaines. Une procession de «parapluies» s'est alors formée en compagnie de la statue de Saint SAMSON pour les rejoindre et participer à la mise à feu du feu de joie...sans pétard.

La partie profane fut plus compliquée et Saint SAMSON a accepté d'accueillir en son sein les fidèles les plus fragiles. Les autres ont dû convenir d'une mise en place laborieuse !! L'arrivée des plats les ont réchauffés et c'est dans la bonne humeur que ce pardon s'est terminé...et dès le lundi le soleil est revenu sur se petit coin de verdure. Nul ne saura s'il s'agit d'un caprice de Saint SAMSON ou d'une mauvaise prévision de la météo.

Mais c'est bientôt Noël et les Amis s'en sont remis et ont décidé de réitérer la crèche dans La Chapelle...bien à l'abri. Le vin chaud (devenu traditionnel) et les crêpes réalisées sur place seront reconduits....chacun pourra venir et rester découvrir une nouvelle fois une crèche encore une fois originale...(voir plus) imaginée par notre artiste avec cette fois la participation active des membres de l'association.

Vous pourrez trouver le moment venu, dans la presse locale, les heures d'ouverture de La Chapelle au public. À très bientôt donc. Avec les très vifs remerciements du Président aux bénévoles pour leur investissement et aux fidèles...fidèles.

## Neulliac Plein Fer : un bon cru !

Cette association créée en 2017 à pour objectif la pratique de la PETANQUE en loisirs et en compétition, Elle est ouverte à tous et à toutes, que vous soyez jeune ou moins jeunes, notre équipe d'encadrant sera a votre disposition courant l'année pour vos exposer tous nos projets et ainsi vous donner l'envie de venir vous amuser à la pétanque à nos côtés.

Cette pratique se déroule sur le parking du stade de Bellevue, 56300 Neulliac (à côté de l'ancienne déchetterie)

Les entraînements se font, plus particulièrement, dès que les conditions climatiques le permettent et à partir de 16h30/17h. Bientôt, nous pourrons jouer plus facilement avec un local couvert dans le bourg de la commune. Nos résultats sont déjà grandioses avec 2 qualifications en 2 ans de nos féminines au championnat de France et avec des 16<sup>ème</sup> de finale derrière.

**Nous pouvons encore progresser TOUS ENSEMBLE !!!**

Pour rejoindre l'association : envoyez un mail à [Neulliac.pleinfer@laposte.net](mailto:Neulliac.pleinfer@laposte.net)

Ou contactez : **QUENOT Damien, Président, 06-28-54-26-52,**  
**damien.quenot@laposte.net**

*L'association remercie les sponsors et les personnes qui la soutienne depuis 2 ans dans cette nouvelle aventure qui progresse d'année en année.*





# Calendrier des fêtes 2019 de janvier à août

## JANVIER

- Samedi 12 : Vœux du Maire
- Samedi 19 : Remise chèque « Journée du Don » (Comité des fêtes)
- Dimanche 27 : Repas du CCAS

## FÉVRIER

- Samedi 2 : Soirée crêpes (École Saint Joseph)
- Vendredi 8 : Orthofolies (École Saint Joseph)
- Dimanche 10 : Repas paroissial

## MARS

- Samedi 2 & Dimanche 3 : Théâtre (Neulli'Actes en scène)
- Samedi 2 : Concours de pétanque pour licenciés (Neulliac Plein Fer)
- Dimanche 17 : Concours de belote (École Les 4 Saisons)
- Samedi 30 : Repas des chasseurs

## AVRIL

- Samedi 6 : Soirée magie / grande illusion (Comité des fêtes)
- Samedi 13 : Soirée années 80 et repas (École Les 4 Saisons)
- Dimanche 21 : Pardon du Moustoir

## MAI

- Mercredi 8 : Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945
- Dimanche 12 : Fest Deiz au profit de Rêves de clown (Neulli'Actes en scène)
- Samedi 18 : Cochons grillés (OGEC Saint Joseph)

## JUIN

- Samedi 8 : Kermesse (École Les 4 Saisons)
- Samedi 15 & Dimanche 16 : Tournoi international de Guerlédan
- Samedi 15 : Kermesse (École Saint Joseph)
- Mardi 18 : Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940
- Samedi 22 : Comice agricole
- Samedi 22 : Tournoi de sixte (ES Neulliac)
- Dimanche 23 : Pardon de la paroisse - Église St Pierre et St Paul

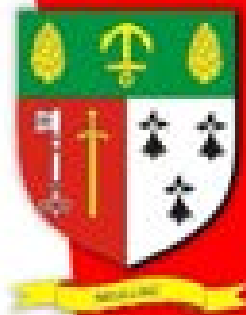
## JUILLET

- Samedi 6 : Concours de pétanque (ES Neulliac & Neulliac Plein Fer)
- Dimanche 7 : Pardon de St Eloi
- Samedi 13 : Trail Moto verte - Feu d'artifice
- Dimanche 21 : Pardon du Roz
- Dimanche 28 : Pardon de Saint Samson
- Dimanche 28 : Cérémonie du souvenir à Guerlogoden

## AOÛT

- Samedi 3 : Concours de pétanque (Neulliac Plein Fer)
- Dimanche 18 : Pardon Notre Dame de Carmès

# Infos diverses



Infos diverses



## Economiser l'eau au quotidien, c'est bon pour la ressource et le porte-monnaie



Chaque année, près de 30 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont prélevés sur notre bassin versant dont environ 80% dans la rivière du Blavet, le reste provenant de captages souterrains. **Les situations de sécheresse de 2016-2017 ainsi que les déficits pluviométriques observés cet été 2018 nous montrent que cette ressource n'est pas inépuisable.** Au niveau national, au 25 septembre dernier, 60 départements étaient concernés par un arrêté limitant certains usages de l'eau et 5 dont les Côtes d'Armor étaient en vigilance. Ces situations risquent de devenir plus fréquentes dans les années à venir.

Aussi est-il plus que jamais nécessaire que chacun se penche sur son propre comportement face à l'utilisation de l'eau et sur ses niveaux de consommation. En plus, moins d'eau consommée, ce sont moins d'euros dépensés.

**La comparaison de chiffres de consommation indique que des marges d'économies existent.** Exemples : certaines familles de 4 personnes consomment 90 m<sup>3</sup>/an, d'autres en consomment 140, voire plus, soit une différence de 50 m<sup>3</sup> qui peut coûter jusqu'à 235 €/an\* ! La consommation moyenne observée sur le bassin versant est de 35 à 40 m<sup>3</sup>/personne/an. L'objectif de 20 à 25 m<sup>3</sup> est possible et plus facile à atteindre qu'on ne le croit... **Cela commence par une prise de conscience qui va petit à petit imprégner nos comportements quotidiens qui deviendront, à terme, des réflexes et des habitudes.** En complément, la surveillance et l'installation de petits équipements hydroéconomiques peuvent très vite générer des économies sans perte de confort.

### 5 actions pour réduire facilement sa consommation d'eau

#### Adopter des gestes simples comme :

- **Ne pas ouvrir en grand les robinets et ne pas les laisser couler inutilement** : un robinet qui coule pendant 1 mn/jour peut générer une consommation de 4 m<sup>3</sup>/an !
- **Faire la vaisselle à la main bonde d'évier fermée** peut épargner 12 m<sup>3</sup> d'eau chaude par an, soit 90 € par an.
- **Prendre une douche** plutôt qu'un bain permet de diviser par 4 la consommation d'eau.
- **Récupérer l'eau de lavage des salades et des légumes pour arroser les jardinières et les plantes d'intérieur** qui apprécieront cette eau riche en éléments minéraux...

#### Traquer les fuites

- En **relevant régulièrement son compteur** (idéalement tous les mois),
- **En réparant au plus vite les fuites (le plus souvent, il s'agit seulement de changer un joint)** : Une chasse d'eau qui fuit peut perdre jusqu'à 220 m<sup>3</sup> d'eau par an, soit 1030 € !

#### S'équiper en matériel économe pour moins de 100 €

- **La pose d'aérateurs sur les robinets des lavabos (5 à 10 €)** réduit de moitié la consommation sans perte de confort. A l'évier, garder un débit de 10 l/mn.
- Une **douchette économique (15 à 40 €)** permet de consommer 20 à 25 litres de moins qu'une douchette classique pour une douche de 5 minutes.
- **Pour les WC les plus anciens, le volume de la chasse peut être réduite de moitié en installant un mécanisme à double-commande (25 à 60 €)** sans avoir à changer de réservoir : l'économie peut atteindre 15/20 m<sup>3</sup>/an

#### Poser un réducteur de pression

Si votre pression est supérieure à 3 bars, poser un réducteur permettra non seulement de réduire la consommation mais aussi évitera des fuites au niveau des chasses d'eau, des raccords ou encore du ballon d'eau chaude. Et il augmentera la durée de vie de vos appareils électroménagers.

#### Utiliser l'eau de pluie

L'eau de pluie peut être utilisée pour les usages extérieurs (arrosage du jardin, lavage des voitures, des vélos...). Il suffit pour cela d'installer une cuve récupérant l'eau des gouttières.

La meilleure économie, c'est quand on n'a pas besoin d'arroser : au jardin, optez pour des plantes locales, peu gourmandes en eau et résistantes à la sécheresse et entourez les d'un paillage pour éviter l'évaporation.



**Avec ces actions, vous réduirez votre facture d'eau et d'énergie (eau chaude) et la ressource s'en portera mieux**



Sources : Eau & Rivières de Bretagne ; SAGE Mayenne ; SAGE Gironde

\*Les coûts sont calculés sur la base des prix moyens suivants : Eau froide : 4,70 € TTC/m<sup>3</sup> comprenant la distribution et l'assainissement (Pontivy Communauté, 2016) ; Eau chaude : 7 € TTC/m<sup>3</sup>.

# Maison éclusière d'Auquinian



Directeur de la publication : Jean-Pierre LE PONNER

Responsables de la rédaction : Véronique BLANDEL, Anne-Marie GHIRARDINI, Corinne MARTIN,  
Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN et Loïc PLANCHON

Conception et réalisation : Loïc Planchon

Impression : Copyplan (Pontivy) - Tirage : 700 exemplaires